
**DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE
DES PROJETS HYDRIQUES ET INDUSTRIELS**

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour la phase 3 du projet d'aménagement de la promenade
Samuel-De Champlain entre la côte de Sillery et la côte Gilmour
sur le territoire de la ville de Québec
par la Commission de la capitale nationale du Québec**

Dossier 3211-02-273

Le 28 février 2013

*Développement durable,
Environnement,
Faune et Parcs*

Québec 

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant la phase 3 du projet d'aménagement de la promenade Samuel-De Champlain entre la côte de Sillery et la côte Gilmour réalisée par la Commission de la capitale nationale du Québec répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et la recommandation au ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2010-07-22	Réception de l'avis de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
2010-08-17	Délivrance de la directive
2012-03-15	Réception de l'étude d'impact
2012-05-15	Réception des cinq documents portant sur l'évaluation environnementale de site, phases I et II, sur l'évaluation de la teneur de fond en manganèse et sur l'évaluation des risques
2012-05-29	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2012-06-20	Transmission de la deuxième série de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2012-07-05	Réception du document de réponses aux questions et commentaires
2012-09-05	Transmission de la troisième série de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2012-09-19	Réception du document de réponses aux questions et commentaires
2012-11-06	L'étude d'impact est jugée recevable par le MDDEFP
2012-11-26	Demande de l'initiateur de projet demandant de suspendre temporairement le processus
2013-02-26	Demande de l'initiateur de projet demandant de reprendre le processus

2. DESCRIPTION DU PROJET

La première phase de la promenade Samuel-De Champlain, complétée au printemps 2008, constituait le legs du gouvernement du Québec à sa capitale pour son 400^e anniversaire. C'est dans la continuité de cette première phase que le gouvernement du Québec annonçait, le 24 juin 2009, la construction du « Sentier des grèves » dans le prolongement de la promenade Samuel-De Champlain, vers l'ouest jusqu'à la plage Jacques-Cartier. Cette deuxième phase de la promenade Samuel-De Champlain a fait l'objet d'un mandat d'information et de consultation du public par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), entre le 23 octobre et le 7 décembre 2012.

Pour la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain, la Commission de la capitale nationale du Québec projette la reconstruction du boulevard Champlain, sur une distance de 1,9 km depuis la côte de Sillery jusqu'à un point situé à 800 m à l'ouest de la côte Gilmour. Ainsi, afin de rendre le secteur du quai Frontenac accessible à la population et pour améliorer la qualité visuelle du site, le tunnel ferroviaire sera démantelé, la voie ferrée appartenant au CN sera relocalisée au nord du boulevard Champlain sur une distance d'environ 1,6 km, tandis que le boulevard Champlain sera déplacé vers le sud. Des travaux de remblayage dans le fleuve seront aussi nécessaires afin d'augmenter l'espace disponible pour la réalisation de certains aménagements, telle la construction d'une piste multifonctionnelle et d'un sentier piétonnier, ainsi que d'une piscine bordée d'une plage artificielle. Les coûts globaux de la réalisation de cette troisième phase sont estimés à 80 millions de dollars. L'initiateur prévoit débiter les travaux en 2014.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels, ainsi que par la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, les ministères et les organismes suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches;
- la Direction des matières résiduelles et des lieux contaminés;
- la Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère;
- la Direction du suivi de l'état de l'environnement;
- la Direction du patrimoine écologique et des parcs;
- le Centre d'expertise hydrique du Québec;
- le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- le ministère de la Culture et des Communications;
- le ministère des Finances et de l'Économie;
- le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (secteur faune);
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;

- le ministère des Transports;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère du Tourisme;
- le Secrétariat aux affaires autochtones.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

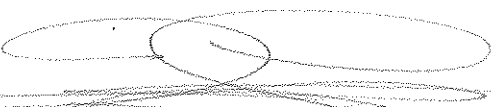
- COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC. *Évaluation environnementale de site, phase I – Réaménagement du boulevard Champlain entre la côte de Sillery et la côte Gilmour, Promenade Samuel-De Champlain, Québec (Québec)*, par GENIVAR Société en commandite, juin 2010, 51 pages et 13 annexes;
- COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC. *Évaluation environnementale de site, phase II – Voie ferrée – Réaménagement du boulevard Champlain entre la côte de Sillery et la côte Gilmour, Promenade Samuel-De Champlain, Québec (Québec)*, par GENIVAR Société en commandite, juin 2010, 25 pages et 7 annexes;
- COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC. *Évaluation environnementale de site complémentaire, phase II – Réaménagement du boulevard Champlain entre le secteur de la côte de Sillery et la côte Gilmour, Promenade Samuel-De Champlain, Québec (Québec)*, par GENIVAR Société en commandite, septembre 2010, 36 pages et 9 annexes;
- COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC. *Évaluation de la teneur de fond en Manganèse – Secteur du boulevard Champlain entre la côte de Sillery et la côte Gilmour*, par GENIVAR inc., mars 2011, 19 pages et 5 annexes;
- COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC. *Aménagement de la promenade Samuel-De Champlain – Phase 3 – Tronçon situé entre la côte de Sillery et la côte Gilmour, Québec – Étude d'impact sur l'environnement – Rapport final*, par GENIVAR inc., mars 2012, 238 pages et 10 annexes;
- COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC. *Aménagement de la Promenade Samuel-De Champlain phase III – Tronçon situé entre la côte de Sillery et la côte Gilmour – Évaluation des risques toxicologique et écotoxicologique et impacts sur l'eau souterraine*, par GENIVAR inc., avril 2012, pagination multiple et 10 annexes;
- COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC. *Aménagement de la promenade Samuel-De Champlain – Phase 3 – Tronçon situé entre la côte de Sillery et la côte Gilmour, Québec – Étude d'impact sur l'environnement – Réponses aux questions et commentaires (Première et deuxième séries)*, par GENIVAR inc., juin 2012, 106 pages et 9 annexes;
- COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC. *Aménagement de la promenade Samuel-De Champlain – Phase 3 – Tronçon situé entre la côte de Sillery et la côte Gilmour, Québec – Étude d'impact sur l'environnement – Réponses aux questions et commentaires (Troisième série)*, par GENIVAR inc., septembre 2012, 26 pages;

- Lettre de M. Juan Vargas, de la Commission de la capitale nationale du Québec, à M. Yves Rochon, du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, datée du 10 octobre 2012, concernant le rapport final et le rapport synthèse, 1 page;
- COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC. *Aménagement de la promenade Samuel-De Champlain – Phase 3 – Tronçon situé entre la côte de Sillery et la côte Gilmour, Québec – Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement*, par GENIVAR inc., novembre 2012, 46 pages;
- Lettre de M. Juan Vargas, de la Commission de la capitale nationale du Québec, à M. Yves Rochon, du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, datée du 28 février 2013, concernant le calendrier de réalisation, 1 page.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant le document complémentaire, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du 17 août 2010. De plus, l'initiateur a transmis le résumé de l'étude d'impact au MDDEFP.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



Isabelle Auger, M.Sc. Eau; M.Sc. Microbiologie
Chargée de projet
Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels